

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CARREFOUR DES AMIS INC.		Date d'inspection Le 11 août 2026	
Nom de l'établissement Halte Carrefour des amis		Numéro de permis 2019642	
Adresse 795 rue École Beresford NB E8K 1V4		Numéro de téléphone (506) 542-2538	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mahee Bujold	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	31 juil. 2026	31 juil. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

original signé par
Mahee Bujold

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 août 2026

Date

original signé par
Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"